

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 20 Mai à 20 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 13 Mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno COEUR,

PRESENTS : Messieurs Bruno CŒUR, Guy COURSIMAULT, Madame Valérie ELAMBERT, Messieurs Jean-Louis CAUQUIS, Yvan BLANCHARD, Pierick LEGROUX, Lionel LEMOYNE, Madame Sylvie MOINEAU, Monsieur Sébastien Charles, Mesdames Céline COUET, Karynn POISSON, Monsieur Sylvain ANCEAU, Mesdames Stéphanie GATEAU, Julie LEMELIN, Hélène OWCZARZ

Secrétaire de séance : Sébastien CHARLES

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal 16/04/2026 : approuvé à 15 voix pour

DELIB 2026-25 : RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Il est proposé au Conseil Municipal d'établir la liste de propositions des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (12 titulaires et 12 suppléants).

Ladite liste, en annexe, sera transmise au directeur départemental des finances publiques qui désignera 6 titulaires et 6 suppléants.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal approuve à l'unanimité** ladite liste de propositions, annexée à la présente délibération.

**DELIB 2026-26 - VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS AU MAIRE
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2026-12 DU 20/03/2026**

Le maire a demandé à percevoir une indemnité de fonction inférieure au taux maximal fixé par la loi.

Considérant que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème applicable, à la demande du maire ;

Considérant que M. le maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal ;

M. le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 15 voix pour :

- Que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :
 - o Maire : 48.66 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - o Chaque Adjoint : 13.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

DELIB 2026-27 : DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ET SON SUPPLÉANT AUPRÈS DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DES SOCIÉTÉS FRANCE LOIRE, LOGEMLOIRET ET RÉSIDENCE DE L'ORLÉANAIS

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner, en son sein, un délégué et un suppléant délégué, pour siéger dans la Commission d'Attribution des logements des sociétés France Loire, Logemloiret et Résidence de l'Orléanais.

Les candidats proposés sont :

- Titulaire : Bruno CŒUR
- Suppléante : Karynn POISSON

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal approuve à 15 voix pour** cette proposition.

DELIB 2026-28 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Compte-tenu du dernier tableau des effectifs de la commune de Bou datant du 12/06/2025, sur la proposition du Maire, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le nouveau tableau des effectifs.

Après exposé,

Le conseil municipal :

- APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité en annexe,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant au poste ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal approuve à 15 voix** la présente délibération.

DELIBERATION 2026-29 : RÉVISION DU LOYER BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réviser le loyer de la boulangerie appartenant à la commune, situé 2 rue de Meulin, conformément aux dispositions du bail signé entre la commune et Mr BEAUDICHON, le 01/05/2023. Le Loyer n'a pas été révisé depuis la signature du bail.

La valeur de l'indice des loyers commerciaux (ILC) servira de base pour cette révision comme suit :

- Il est précisé que le dernier indice connu à ce jour est celui du 3^{ème} trimestre de l'année 2020, soit 115.70.
- Loyer actuel : 530.00 €
- Indice des loyers commerciaux T3 2025 (ILC) : 137.09
- Calcul : $530,00 \times 137,09 \text{ (T3 2025)} / 115,70 \text{ (T3 2020)} = 627,98 \text{ €}$, potentiellement à compter du 1^{er} mai 2026

A noter :

- la location de la cuve gaz, à hauteur de 70 € / mois, est ajoutée au loyer
- à ce loyer, s'ajoute le montant de la TVA au taux en vigueur

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour et 1 abstention de ne pas augmenter le loyer.**

Un courrier d'information sera envoyé à Mr BEAUDICHON.

DELIBERATION 2026-30 : AUTORISATION DONNÉE À MR LE MAIRE POUR FAIRE UNE OFFRE D'ACHAT DANS LE CADRE DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE DU BAR ET LICENCE IV : AU P'TIT BOU DE NANOU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Tribunal de Commerce d'Orléans, par jugement du 18/03/2026, a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée, à l'égard de la SNC AU PTIT BOU DE NANOU, qui exploitait le bar sis, 1 PLACE DU BOURG à BOU

En conséquence de cette liquidation, le fonds de commerce du bar va être mis en vente par enchère publique et toute personne intéressée est invitée à formuler une offre auprès du liquidateur VILLA-FLOREK, la date limite de dépôt d'offres étant fixée au 30/05/2026.

Compte-tenu de l'intérêt communal que représente ce commerce pour la Commune et ses habitants, et la volonté de la mairie de procéder à sa réouverture à très brève échéance, dans l'attente de la reprise en location gérance par un exploitant, M Le Maire propose de se porter acquéreur, au nom de la commune de BOU, du fonds de commerce.

Le Maire propose de déposer une offre à 15 000 €, se décomposant comme suit :

- reprise du matériel d'exploitation à hauteur de 10 000€ (compte 2188), selon liste annexée à la présente délibération
- reprise de la licence IV à hauteur de 5 000€ (compte 2051)

Afin de formaliser cette volonté d'acquérir, une proposition écrite et chiffrée, sur papier libre et en original, devra être adressé au liquidateur, avec une consignation de 10 % soit une somme de 1 500€ payable par virement (compte 275)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 15 voix pour**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire une offre à 15 000 € pour le fonds de commerce avec le matériel d'exploitation et la licence IV.
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tous les documents nécessaires afférent à la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

. Informations générales :

- Rappel du respect des distances minimales pour le positionnement ruches :
 - o 100 mètres des habitations en absence de dispositifs occultants
 - o 10 mètres si le rucher est abrité par un dispositif occultant d'au moins deux mètres de haut
- Jeux sur voirie : il est rappelé à l'ensemble des parents que les jeux sur voirie sont interdits. Plusieurs constats ont été récemment faits
- Tribunal administratif : Mr ROLLETT a été débouté de son recours contre la commune, suite à un refus de permis de construire une piscine en zone agricole derrière son gîte.
- Commission de contrôle des élections : désignations de nouveaux membres suite à élections

. Commission urbanisme, grands projets, finances :

- Logements sociaux :
 - o 5 logements France Loire rue de Mardié : attribution des logements fin juin / début juillet
 - o 3 logements Résidence de l'Orléanais rue de Mardié : programmation travaux en cours
- Antenne relais Orange : la parcelle ZD0023 est à l'étude.
- Changement mode de chauffage bâtiments communaux : étude et chiffrage à venir pour passer du gaz à pompes à chaleur

. Commission culture, vie associative, communication :

- Loire Sentinelle :
 - o Projection du film le 11 juin à 19H, salle des fêtes
 - o Médiation avec les enfants des classes CE2 à CM2 le 12 juin matin
- WE des 20 et 21 juin à la Binette :
 - o 20 juin : deux spectacles
 - o 21 juin : deux concerts
- Bulletin communal 2026 à l'impression

. Commission environnement :

- La commune a été renouvelée Territoire Engagé pour la Nature par l'Agence Régionale de la Biodiversité, pour la période 2026 à 2028
- Bilan captures frelons asiatiques suite achat de pièges supplémentaires : 122 reines frelons asiatiques capturées, avec un bilan très positif sur la sélectivité des pièges (seulement 36 frelons européens capturés)
- Identification des parcelles Azins abandonnées (avec dépôts divers) : les tours terrain vont s'organiser selon 6 zones. Puis relance des propriétaires pour remise à niveau.
- Entretien des haies communales : haies Guetteureau et Clos l'Evêque entretenues (dégainage et débroussaillage), reste la haie du Chillou

. Commission affaires scolaires et jeunesse :

- Remise des diplômes CM2 le 23 juin à 18H30 (16 enfants concernés)
- Conseil Municipal des Jeunes :
 - o Manifestation Factory planifiée le dimanche 28 juin pour tous les jeunes ayant participé ces trois dernières années
 - o Nouvelle élection CMJ à la rentrée septembre 2026
- Restauration scolaire : 7 parents découvrent le fonctionnement (semaine entre le 18 et le 22 mai)
- Participation de collégiens volontaires sur la pause méridienne (semaine du 25 au 30 juin) pour échanger avec nos jeunes (CM1/2) : demande à formuler

. Commission travaux :

- Arrivée de Willy PETIT, nouveau Responsable Services Techniques, début mai. Bienvenue à lui !
- Rue de la petite levée bloquée entre le 26 et le 30 mai entre rue de Caslin et Mardié : travaux assainissement
- Ajout de garages vélo à l'école : un garage 6 vélo est installé, à venir deux arceaux supplémentaires
- Commande passée pour porte nouveau local UBOF
- Réunion avec service assainissement SUEZ : échanges sur entretien fossés (bonde, rue de Sourde, rue du Chillou, rue aux Vaches), entretien puisards (rue du Saumon, alentours école), écoulement eaux pluviales rue du Crochet (test caméra canalisation)

. Commission sécurité :

- Reprise en cours des documents PCS (plan Communal de Sauvegarde)
- Relance du porte à porte pour questionnaire et inscription système d'alerte : à venir prochainement
- Relancer appel à volontaires pour Réserve Communale

Prochain conseil municipal le jeudi 18 juin 2026 à 20H00, précédé des « Questions aux élus » à 19H.

Fin de séance à 21H25

Fait à Bou, le 21/05/2026

Le Secrétaire de séance

